

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix-huit du mois de septembre,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 11 septembre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Françoise VIPREY donne procuration à Bernadette DELAVELLE, François JACQUOT donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Régis LIGIER, Dominique LAMBERT donne procuration à Lydie LAB

Excusés : Christel PILLOT, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Jean-Pierre ETEVENARD, Julien NAEGELEN (départ à 21h45)

Absents : Jérôme BOILLON, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Brigitte COURTET

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 57
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-09-09	Objet : TOURISME – Tarifs et conditions générales de location Cycl'Owdo
---	--

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, la CCPM souhaite promouvoir l'usage du vélo comme moyen de déplacement du quotidien, en mettant en place un service de location de moyenne durée de vélos à assistance électrique (VAE) via le site et la régie de la Combe saint Pierre.



Cette action, à destination des habitants majeurs de la CCPM, fait partie des actions définies dans le cadre du Plan Doux Horloger, portées par le PNR et les Communautés de communes du Val de Morteau, du Plateau du Russey et du Pays de Maïche.

Sont ainsi proposés au choix à la location 8 vélos tout chemin (VTC) à assistance électrique dont 1 vélo long tail, en trois tailles (S, M, L), ainsi que les accessoires associés (sacoques, anti-vol, rétroviseur, kit de première réparation, porte bébés).

La durée de location est fixée à 1 mois, 2 mois ou 3 mois maximum.

La réservation préalable est obligatoire soit via le site internet de la CCPM ou à l'accueil de la CCPM aux horaires d'ouverture au 03 81 64 17 06.

La Combe Saint Pierre établit un état des lieux et accompagne la prise en main et les réglages initiaux. L'entretien courant est inclus dans le prix de la location, l'usure anormale (crevaisons, casse, détérioration ou absence d'un élément) étant en sus à la charge de l'utilisateur.

Les tarifs proposés pour ce nouveau service de location, payables (espèces, chèques carte bancaire) à la signature du contrat de location ont été définis d'un commun accord entre les trois collectivités et le PNR, et s'établissent de la façon suivante :

- Prix de location :

- 1 mois : 40 €
- 2 mois : 70 €
- 3 mois : 90 €

- Montant caution :

- 2 000 € pour un VTC à assistance électrique

- Pénalités :

- Pénalité forfaitaire de la caution : vélo rendu hors d'état de marche, vol de vélo, non restitution du vélo 15 jours après la fin du contrat.
- Retard de restitution du vélo : 10 € par jour, dès le lendemain du jour de fin de contrat et pendant les 13 premiers jours.

Le détail des conditions générales de location est joint à la présente délibération.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

-VALIDE les conditions générales de locations et les différents tarifs (prix de location, caution, pénalités) présentés,

-AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce service.

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 025-200023075-20250918-DEL_2025_09_09-DE



Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 57

Voix contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes du Pays de Maïche

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr